

Conditions Générales de vente

1. GENERALITES

1-1 Les présentes conditions générales régissent la vente des produits livrés par HILTI MAROC. Elles tiennent lieu de loi aux parties et les éventuelles conditions particulières qui y dérogent ne sont valables que si elles ont été confirmées par écrit par HILTI MAROC.

1-2 Les présentes conditions sont considérées comme étant partie intégrante du contrat de vente conclu (ou de tout document en tenant) par ailleurs avec le client.

1-3 Les produits Hilti sont destinés exclusivement à des utilisateurs professionnels de l'ensemble des secteurs d'activité du BTP et de la construction. , compte-tenu de leurs caractéristiques techniques et contraintes d'utilisation.

1-4 Les conditions générales d'achat éventuelles du client ne sont pas opposables à la société Hilti Maroc, même lorsqu'elle en a eu connaissance.

2. OFFRE.

2-1 Les offres par HILTI MAROC au client sont valables pour une durée de trente (30) jours aux conditions qu'elles comportent à moins qu'elles soient assorties d'un délai différent.

2-2 Le délai court à compter de la date d'établissement de l'offre et en cas d'offre par correspondance à compter de la date du cachet postal, de celle du télex, du télégramme, du téléfax ou Email.

3. ACCEPTATION DE L'OFFRE.

L'acceptation de l'offre devra être exprimée par lettre, télex ou télégramme ou Email dans le délai imparti.

4. MARCHES ET COMMANDES.

4-1 Les marchés et les commandes doivent être adressés par écrit. Ils sont considérés faits aux prix et conditions de vente de HILTI MAROC et ne deviennent définitifs qu'après acceptation et confirmation écrite par HILTI MAROC.

4-2 Il en va de même pour toutes modifications de commande.

4-3 Sauf accord exprès de la part de HILTI MAROC au moment de l'acceptation de la commande, HILTI MAROC ne sera tenue en cas de retard de livraison, à aucun dommage et intérêt, aucune indemnité ou pénalité, les délais de livraison étant donnés à titre d'indication et sans garantie.

4-4 Toutes réclamations concernant les manquants ou avaries doivent être faites dans le 24 heures de la livraison.

4-5 Tout marché passé par nos agents ne sera valable qu'après confirmation de la direction du siège social.

5. TRANSFERT DU RISQUE.

5-1 Quel que soit la modalité de la vente choisie, la marchandise passe aux risques du client dès son chargement en nos dépôts à destination de l'acheteur.

5-2 Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur à charge pour celui-ci recourir. S'il y a lieu contre le transporteur même au cas où il aurait été choisi par HILTI MAROC.

5-3 Si la livraison est retardée ou rendue impossible pour des raisons non imputables à HILTI MAROC la marchandise est entreposée aux frais risques et périls du client.

6. ETENDUE DE LA GARANTIE.

6-1 Aucune réclamation sur le poids ou la quantité ou la qualité ne sera prise en considération si le destinataire n'a pas examiné l'état de la chose vendue aussitôt après l'avoir reçue et n'a pas notifié dans un délai de 7 jours le manquant ou le vice au transporteur.

6-2 Hilti Maroc offre une prise en charge, pour ses machines, de réparations sans frais pour une période, allant jusqu'à 24 mois à compter de la date de livraison.

6-3 Hilti Maroc offre une garantie unique. Cette garantie est strictement limitée à la réparation et au remplacement des pièces ou matériels reconnus défectueux par ses constructeurs

6-3 En aucun cas HILTI MAROC n'accepte les demandes de remboursement de frais de dommages et intérêts pour toute cause imputable au fournisseur. HILTI MAROC n'offre d'ailleurs pas d'autres garanties que celles données par ses fournisseurs.

6-4 HILTI MAROC n'autorise aucun retour de matériel ou marchandises sauf accord écrit de sa part.

6-5 HILTI MAROC n'autorise aucun retour de marchandise, sauf défaut de fabrication, au-delà d'un délai de 7 jours de la livraison. La date du BL faisant foi.

6-6 une fois livrés, Hilti Maroc n'autorise aucun retour de produits chimiques (résine, coupe-feu...).

7. CONDITION DE PAIEMENT.

7-1 La première commande est toujours payable par chèque certifié ou espèce.

7-2 Les paiements doivent être effectués par le client par chèque, à la livraison.

7-3 En cas d'accord portant sur des modalités de paiement autre que comptant, c'est l'article 78 du code de commerce qui entre en vigueur en ce qui concerne les délais et les intérêts de retard.

7-3 HILTI MAROC se réserve le droit de demander, à tout moment les garanties de paiement qu'elle jugera nécessaires. A défaut de les obtenir. HILTI MAROC pourra immédiatement annuler le marché ou la commande ou la partie restant à exécuter.

7-4 En cas de livraison partielle de la commande, le solde non livré ne peut en aucun cas retarder le règlement de la partie livrée.

7-5 Les factures sont payables au siège social de la société HILTI MAROC à Casablanca.

7-6 En cas de paiement échelonné, le non-paiement d'un seul terme de la dette du client à son échéance rendra exigible l'intégralité des sommes restant dues avec application d'un intérêt de 10%/an, en plus des indemnités de dommage et intérêt à partir de la date de non-paiement.

7-7 HILTI MAROC se réserve le droit en outre en cas de défaut de paiement à l'échéance de suspendre les livraisons.

7-8 Si après des relances et une mise en demeure restées infructueuse délivrée au client par fax, lettre recommandée ou par huissier lui donnant le délai maximum de huit (8) jours pour régulariser sa situation. HILTI MAROC passera le dossier au contentieux.

8 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

8.1 Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et pièces livrés et aux services fournis par Hilti MAROC au client demeurent la propriété exclusive de Hilti MAROC. Rien dans les présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être considéré comme octroyant au client une licence ou tout autre droit d'utilisation des droits de propriété intellectuelle qui sont la propriété de Hilti MAROC.

8.2- Tous les logos, noms commerciaux ou marques détenus ou utilisés par Hilti MAROC dans la relation commerciale avec le client sont la propriété de Hilti MAROC. Hilti MAROC se réserve tous les droits de propriété intellectuelle en relation avec leur utilisation. Le client ne pourra pas utiliser, ou permettre que soient utilisés, de tels logos, noms commerciaux ou marques ou autre sans le consentement préalable et écrit de Hilti MAROC.

9. LITIGES ET COMPETENCES.

Tous litiges pouvant intervenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions seront de la compétence des Tribunaux de Casablanca.

10. CARACTERE OBLIGATOIRE DES PRESENTES.

Les présentes conditions ont un caractère impératif et s'imposent au client qui déclare en avoir pris connaissance et en accepter tous les effets avant même de s'engager avec HILTI MAROC.